

LE CHIFFRE À LA UNE 85 %

Effet corrélatif de la hausse du SMIC, 85% des branches professionnelles ont désormais des minima conventionnels inférieurs au SMIC. Le phénomène n'est pas nouveau puisque déjà en début d'année le chiffre de 75% était avancé par la CGT. En réaction, les syndicats militent pour une obligation de renégocier les salaires dans les branches à chaque hausse du SMIC (lequel a été augmenté trois fois sur les 8 derniers mois).



LE CONSEIL DE LA SEMAINE

QUE FAIRE LORSQU'UN MEMBRE DU CSE QUITTE SON MANDAT ?

L'organisation d'élections partielles ne peut être mise en oeuvre que si un collège électoral n'est plus représenté ou que le nombre de titulaires au CSE est réduit au moins de moitié.

Si l'un ou l'autre de ces critères n'est pas rempli, l'employeur ne peut pas, même de façon supra-légale, organiser d'élections partielles.

Si des élections partielles doivent être organisées, l'employeur n'a pas à relancer la négociation du protocole d'accord préélectoral, mais doit suivre les règles fixées dans le protocole d'origine (celui des dernières élections). Raison pour laquelle à chaque négociation du PAP il est conseillé d'anticiper l'hypothèse d'élections partielles en cours de mandat.



L'ACTU DU CAB'

Florian Carriere, associé de Voxius Avocats était sur le plateau de Bsmart, pour évoquer les sujets du bénévolat et mécénat de compétences



L'INFO DE LA SEMAINE DU NOUVEAU DANS VOTRE BDESE

Le contenu de la BDESE est enrichi de données liées à la protection de l'environnement. Désormais la BDESE doit contenir des informations sur :

- la politique générale de l'employeur en matière environnementale ;
- l'économie circulaire (prévention et gestion de la production de déchets, utilisation durable des ressources) ;
- le changement climatique (identification des postes d'émissions directes de gaz à effet de serre, évaluation des volumes d'émission lorsque cela est possible.

(Source : décret du 26 avril 2022, n°2022-678)



LE ZAPPING DE LA JURISPRUDENCE

- la protection liée à l'exercice du droit de grève ne joue pas en cas de cessation collective du travail motivée par le soutien à un salarié licencié pour faute personnelle jugé abusif par ses collègues (Cass. Soc 6 avril 2022, n°20-21.586).

- le temps de trajet d'un représentant du personnel pour se rendre aux réunions du CSE qui excède le temps normal de déplacement entre son domicile et son lieu de travail habituel (ex d'un salarié travaillant dans le sud de la France et devant se rendre aux réunions CSE sur Paris) doit obligatoirement être rémunéré comme du temps de travail effectif (Cass. Soc 21 avril 2022, n°20-17.038)

- la non délivrance par l'ancien employeur des certificats de formations suivies durant l'exécution du contrat de travail entraîne pour le salarié une perte de chance dans sa recherche d'un nouvel emploi qui doit être indemnisée (Cass. Soc 13 avril 2022, n°20-21.501)

- l'employeur peut invoquer dans une lettre de licenciement des motifs différents de rupture (ici insuffisance professionnelle et faute grave) à condition de respecter les règles applicables à chaque cause de licenciement (Cass. Soc., 21 avril 2022, n°20-14.408)